



CNU
11^e section
(Bilan 2019-2023)
Journées d'octobre de la SAES
2023

CHRISTELLE LACASSAIN ET ANNE PAGE

I. Bureau 2019-2023 et rappel des missions

► COMPOSITION DU BUREAU 2019-2023

- Présidente : Sylvie Bauer (Rennes 2)
- Vice-présidente rang A : Anne Page (Aix-Marseille)
- Vice-présidente rang B : Christelle Lacassain (Sorbonne, 2019-2022), puis Elsa Grassy (Strasbourg, 2023)
- Assesseuse rang A : Sophie Herment (Aix-Marseille)
- Assesseur.ses rang B : Maxime Leroy (Mulhouse) ; Nathalie Saudo-Welby (UPJV, 2019-2022), puis Claire Gheeraert-Graffeulle (Rouen, 2023)

► PRINCIPALES MISSIONS DU BUREAU

- Préparation des sessions, en amont et aval (saisie des résultats)
- Répartition des dossiers (qualification, CRCT et anciennement PEDR : répartition disciplinaire par binôme, puis RIPEC en 2022 ; avancement de grade (tirage au sort)
- Les membres du Bureau sont membres de la CP-CNU (présidente : Sylvie Bauer)
- Les membres du Bureau participent aux appels « au groupe » (2 refus de qualification successifs)
- Participation présidente/vice-présidente rang A/vice-présidente rang B à la Commission recherche de la SAES

II. Contexte de la mandature (I)

- ▶ Refus de la mise en place du suivi de carrière (dans la continuité du vote de la mandature précédente ; la moitié des sections environ ne l'ont pas mis en place) puis contexte de la LPR (2021-2030):
 - ▶ Suppression de la qualification pour les professeurs (2021)
 - ▶ Menaces sur le contingentement national pour l'avancement de grade (2021-2022) (=>menace de démission collective en mars 2022, suspension de la participation des membres de la section 11 du CNU aux comités de visite Hcéres, motions, etc.)
 - ▶ Passage de la PEDR au RIPEC et instauration du repyramidage : avis consultatif seulement du CNU. Janvier 2023 : la 11^e section vote de ne pas rendre d'avis RIPEC/repyramidage à la suite d'une première session en septembre 2022. 2 autres sections (1^e et 14^e) sont aussi dans ce cas ; motions des sections 15 et 22 pour la suspension.
- ▶ Contexte national et international (pandémie, réforme des retraites...)

MAIS

II. Contexte de la mandature (II)

- ▶ Augmentation conséquente du nombre de CRCT
- ▶ + CRCT établissements pour le retour de congé maternité/paternité/adoption
- ▶ Augmentation (ponctuelle) du nombre de possibilités pour l'avancement national (par ex. PR CE2 en 2022)
- ▶ Relations pacifiées avec le Hcéres malgré la persistance de points de vigilance : 5 membres nommés au CA du Hcéres sur proposition de la présidente de la CP-CNU
- ▶ Repyramidage, point positif pour les collègues HDR
- ▶ Les bureaux des sections sont maintenant chargés de l'établissement d'un vivier de futur.es nommé.es remis au ministère via la CP-CNU. Le ministère reste décisionnaire.

III. Statistiques de la mandature

2020

Qualification : 214 dossiers traités, 161 qualifiés (75%)

CRCT : 9 (3 PR, 6 MCF)

40 dossiers reçus : 11 PR et 29 MCF

Avancement

HC MCF : 35/99

EX MCF : 13/20

1^{ère} cl. PR : 10/63

Cl. EX 1 PR : 8/47

Cl. Ex 2 PR : 4/19

Statistiques

2021

Qualification : 176 dossiers traités, 128 qualifiés (75%)

CRCT: 9 (2 PR, 7 MCF)

41 dossiers reçus : 11 PR et 30 MCF

Avancement

HC MCF : 35/114

EX MCF : 12/31

1^{ère} cl. PR : 9/61

Cl. EX 1 PR : 8/38

Cl. Ex 2 PR : 3/16

Statistiques

2022

Qualification : 191 dossiers traités, 145 qualifiés (75,9%)

CRCT: 16 (4 PR, 12 MCF)

50 dossiers reçus : 9 PR et 41 MCF

Avancement

HC MCF : 37/109

EX MCF : 16/49

1^{ère} cl. PR : 9/63

Cl. EX 1 PR : 8/37

Cl. Ex 2 PR : 5/18

Statistiques 2022

RIPEC

Sur 252 dossiers de MCF :

P : A 66%, B 26,5%, C 7,5%

S : A 38%, B 36%, C 26%

TIG : A 34%, B 21%, C 45%

Sur 93 dossiers de PU :

P : A 68%, B 29%, C 3%

S : A 58%, B 30%, C 12%

TIG : A 40%, B 17%, C 43%

Sur 345 demandes (MCF et PU) :

P : A 67%, B 27%, C 6%

S : A 43,5%, B 34%, C 22,5%

TIG : A 35,5%, B 20%, C 44,5%

Statistiques

2023

Qualification : 186 dossiers traités, 140 qualifiés (75%)

Durant la mandature, le nombre de dossiers a varié entre 214 (2021) et 176 (2022) : les effectifs des EC baissent mais le nombre de demandes de qualification ou de requalification est resté relativement stable. Les demandes de requalifications (parmi les dossiers qualifiés) ont varié entre 25% (2020), 19% (2021), 26% (2022) et 19% (2023).

CRCT : 13 (4 PR, 9 MCF)

58 dossiers reçus : 19 PR et 39 MCF

Avancement

HC MCF: 23/104 (1/4,5 environ)

EX MCF: 15/28 (1/2 environ)

1^{ère} cl. PR: 12/57 (1/4,5 environ)

Cl. EX 1 PR: 8/45 (1/5,5 environ)

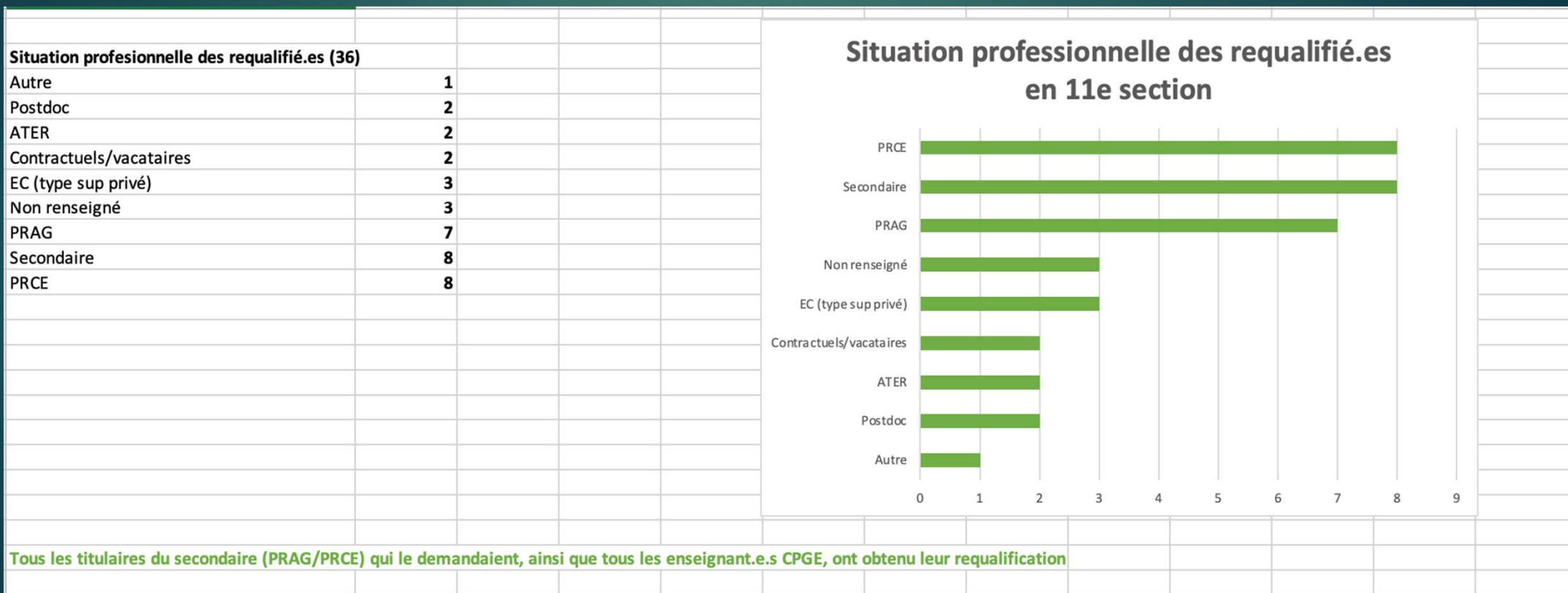
Cl. Ex 2 PR: 3/19 (1/6 environ), perte de 2 promotions/2022

Statistiques détaillées

Chaque année toutes les statistiques de qualification sont retournées au ministère sous la forme suivante :

- Statistiques générales
 - Femmes/Hommes
 - Age
 - Taux de requalification
 - Concours
 - Situation professionnelle
 - Diplômes étrangers
 - Lieux de soutenance
 - Dispense
 - Répartition disciplinaire (qualifié.es et non qualifié.es)
- => on pourrait demander à ce que ces statistiques soient publiques et communiquées à la SAES/AFEA*

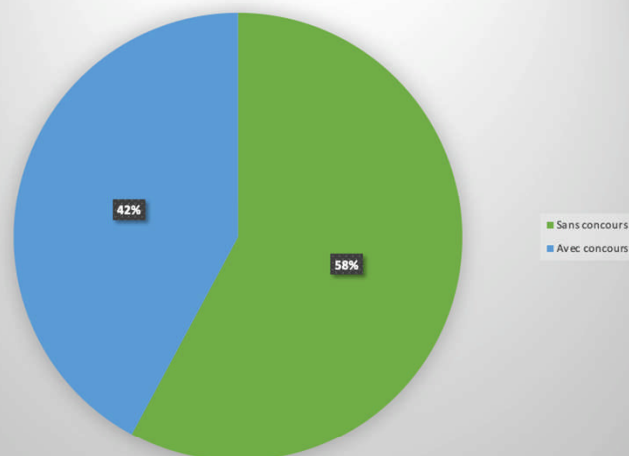
Quelques exemples : requalification



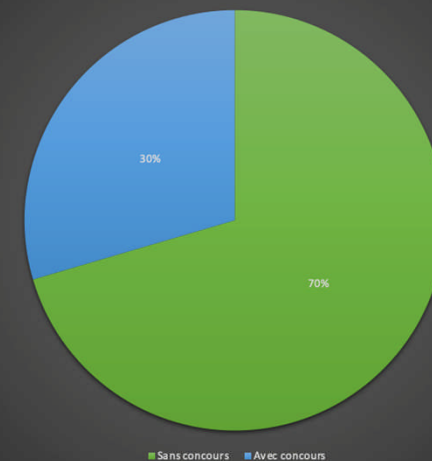
Quelques exemples : influence des concours sur la qualification (2023)

Qualifié.es	140		
Sans concours	81		
Avec concours	59		
<i>dont</i>			
Agrégés	39		
Certifiés	17		
CALP/CAFEP	2		
CAPES tunisien	1		
Non qualifié.es	46		
Sans concours	31		
Avec concours	13		
Données indisponibles	2		
<i>dont</i>			
Agrégés	6	dont 2 agrégé.es histoire et 1 lettres modernes	
Certifiés	7		

Proportion de concours parmi les qualifié.es



Proportion de concours parmi les non qualifié.es



70% de non qualifiés n'ont pas de concours, contre 42% parmi les qualifiés mais taux de concours augmente parmi les non qualifiés (80% en 2022)

Quelques exemples : lieux de soutenance des thèses des qualifié.es (2023)



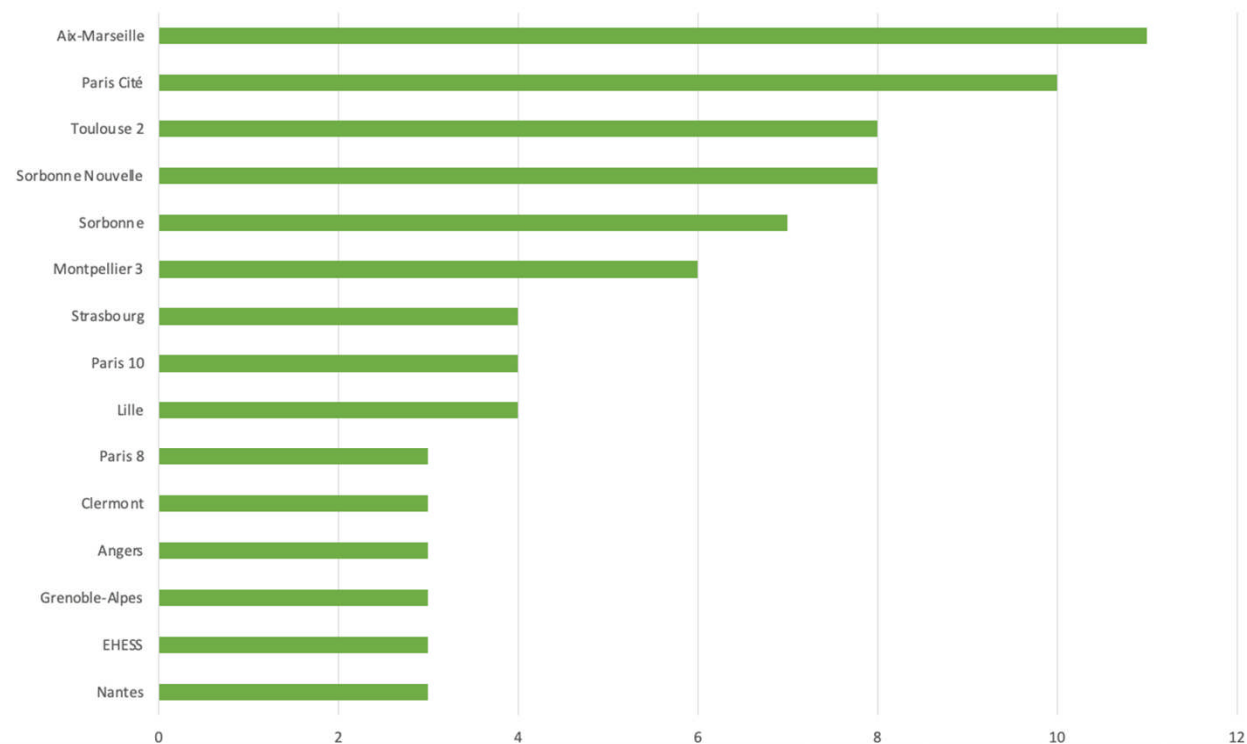
Lieux de soutenance des thèses des qualifié.es ou requalifié.es ayant soutenu en France par établissement (3 ou plus)

Nantes	3
EHESS	3
Grenoble-Alpes	3
Angers	3
Clermont	3
Paris 8	3
Lille	4
Paris 10	4
Strasbourg	4
Montpellier 3	6
Sorbonne	7
Sorbonne Nouvelle	8
Toulouse 2	8
Paris Cité	10
Aix-Marseille	11

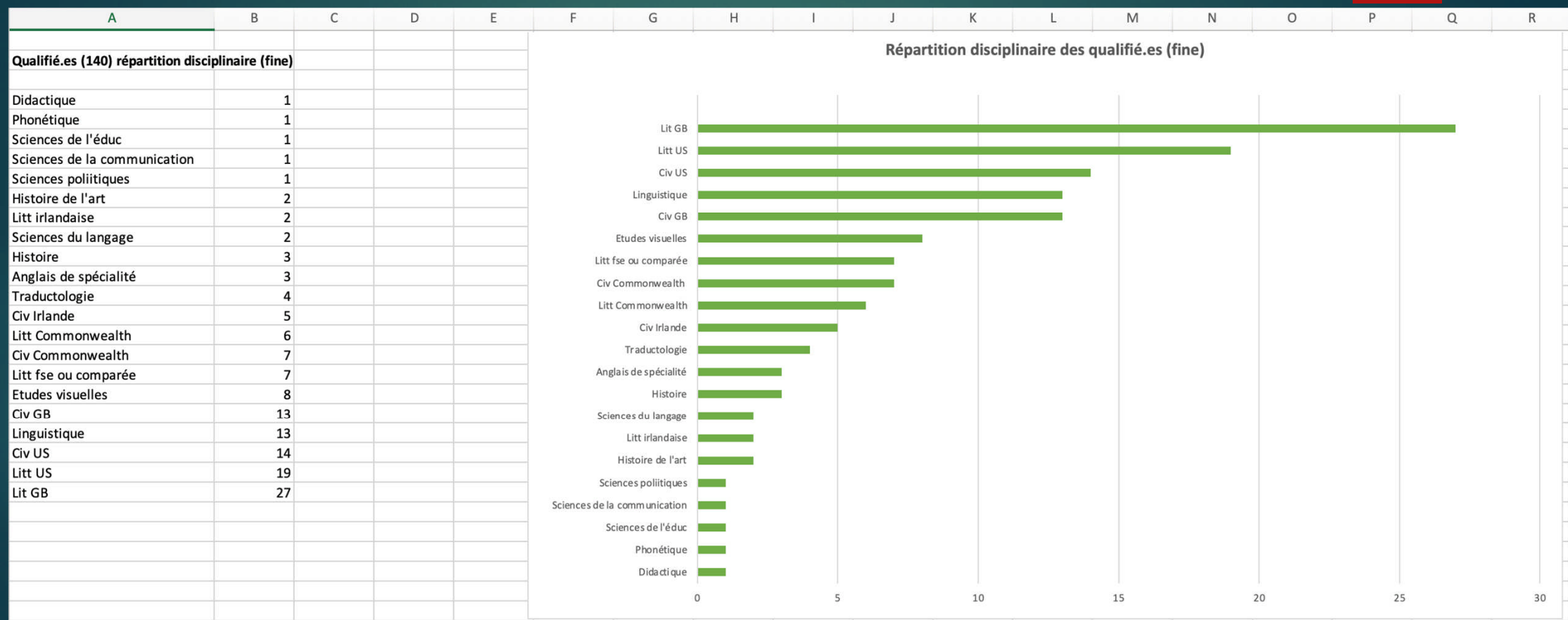
Premiers lieux de soutenance Paris: Paris Cité, Sorbonne Nouvelle, Sorbonne

Premiers lieux de soutenance régions: Aix-Marseille, Toulouse Jean-Jaurès, Montpellier 3

Répartition géographique des lieux de soutenance des qualifié.es et requalifié.es (3 thèses ou plus)



Quelques exemples : répartition disciplinaire des qualifié.es (2023)



IV. Points de vigilance

- Ce qui est acquis pour l'instant pourrait ne plus l'être : RIPEC et Repyramidage, pour lesquels le CNU n'a qu'un **simple avis consultatif** → prendre garde à ce que cela ne devienne pas la même chose pour l'avancement de grade (comme déjà souhaité par le ministère dans la LPR).
- Le **statut actuel des EC** pourrait être modifié – c'est un souhait qui transparait depuis plusieurs années – et il est primordial de veiller à la continuité et à la garantie de la pérennité des statuts.
- **Mode et type de recrutement des EC** : la mise en place des chaires junior montre également un désir d'introduire des formes de recrutement diverses.
- Difficultés pour les sections, dont la 11^e, à intégrer des parcours interdisciplinaires et atypiques (ERC, IUF, profils administratifs des VP, etc.)
- Inciter les collègues à s'exprimer pour les élections qui se tiennent par correspondance afin de montrer la légitimité de cette instance nationale : plus il y a de votants, plus cela donne de légitimité à la section élue.

V. Conclusion et perspectives

- Avancées obtenues grâce à l'investissement de la 11^e section et de la CP-CNU
 - => hommage à Sylvie Bauer, présidente de la section 11 et de la CP-CNU pour son engagement sans faille et de tous les instants
 - => hommage aux membres de la section 11, pour leur investissement et leur travail
- Satisfaction : travail accompli en 4 ans, dans une ambiance à la fois studieuse et conviviale, dans le respect de la voix de chacun.e et dans un esprit collégial => but : œuvrer pour la collectivité et les collègues anglicistes
- !! Le domaine de compétences et les missions du CNU pourraient être remis en cause => le CNU pourrait n'être cantonné qu'à des missions d'ordre consultatif => aller voter.
- On ne peut pré-juger des actions de la future section et mandature, mais sans doute poursuivra-t-elle ses travaux dans la continuité.

Nous souhaitons aux futurs membres de la section un plaisir et une expérience aussi enrichissants que les nôtres.